

L'ESSENTIEL INSEGAR® VIGNE COMBATTRE LES VERS DE GRAPPE ET LUTTER CONTRE LES COCHENILLES

 Insegar®

 syngenta®

 EFFICACE SUR COCHYLIS, EUDÉMIS,
EULIA ET COCHENILLE LÉCANINE

 Insegar®

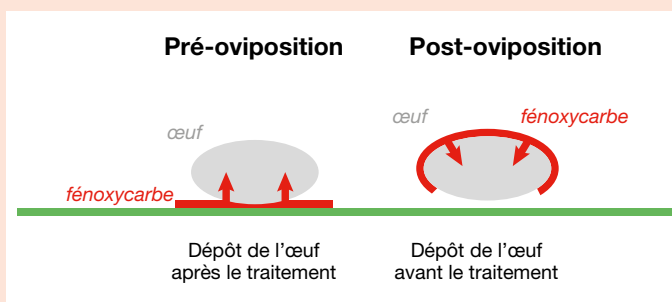
- **Composition :**
25 % fénoxycarbe.
- **Formulation :** WG
granulé à disperser dans l'eau
(granulé dispersable).
- **Cibles :**
tordeuses (*Cochylis* et/ou
Eudémis), cochenille lécanine,
eulia.
Utilisable sur raisins de cuve
et de table.
- **Doses :**
0,6 kg/ha.
- **DAR :**
21 jours sur vigne.
- **ZNT :**
5 mètres minimum.
- **DRE :** 48 heures.
- **Nb d'applications max :**
2 par an sur vigne.
- **Emballage :**
0,6 kg (1 ha).

Préconisations des cultures, cibles
et conditions d'emploi, se reporter
à l'étiquette du produit ou
www.syngenta.fr



UN MODE D'ACTION UNIQUE ET SPÉCIFIQUE

- Insegar se comporte comme un **Régulateur de Croissance des Insectes (RCI)** et agit comme mimétique de l'hormone juvénile des insectes ravageurs.
- **Action ovicide :** il perturbe le développement des œufs, entraînant la mort des larves avant éclosion.



POSITIONNEMENT

Cochylis et Eudémis :

- Appliquer Insegar au début de chaque génération soit **juste avant ou au tout début des pontes**.
- Intervenir dès le début des vols afin de profiter au maximum de l'effet préventif.
Les chenilles meurent alors dans l'œuf, sans faire de dégâts.
- **Efficacité ovicide de 98 %**
en pré et post-oviposition (*cotation IFV*).
- **En pratique, Insegar est positionné dès le top traitement des Bulletins de Santé du Végétal.**

Sur cochenille lécanine de la vigne :

- Ce traitement coïncide généralement avec le traitement des 2^{ème} ou 3^{ème} générations de vers de grappe.
- Dans le cas de la lutte contre les tordeuses (*avec une action complémentaire sur les cochenilles*), cibler la pulvérisation sur la zone des grappes.
En cas de forte pression de cochenilles, appliquer le produit sur l'ensemble de la végétation.
- Forte baisse de population visible dès l'année suivante.

VOS AVANTAGES

- **Mode d'action unique.** L'action ovicide permet d'agir tôt, avant que les dégâts ne soient provoqués.
- **Des performances reconnues sur Cochylis comme sur Eudémis.** Insegar est le produit ovicide de référence sur Cochylis.
- **Une très bonne résistance au lessivage.**
- **Un respect de la faune auxiliaire,** en particulier des typhlodromes.

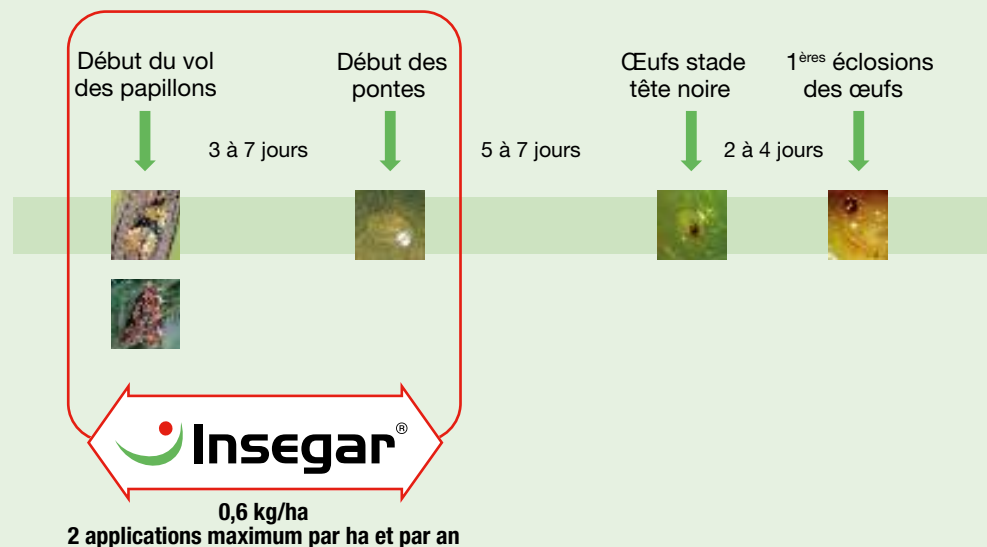


Cochenille lécanine



Cochenille lécanine

UNE EFFICACITÉ PROUVÉE SUR TORDEUSES



INSEGAR, UN PRODUIT QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DE LA FILIÈRE

- Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, Insegar bénéficie d'une marge de sécurité importante pour le respect de la LMR.
- Le fénoxycarbe a de nombreuses LMR et tolérances d'importation dans les pays importateurs de vins (*Union européenne, Canada, Japon, ...*).
- Pas d'incidence sur la maturité du raisin.
- Insegar agit préventivement empêchant l'éclosion des œufs et ainsi toute morsure sur les baies de raisin.
Il limite ainsi l'installation du botrytis.



INSEGAR® - AMM N° 8400477 - Composition : 25 % fénoxycarbe * - Attention - H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant toutes les phases d'utilisation de la préparation. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/réceptif dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages sur vergers (« pommier », « prunier », « pêcher », « olivier », « noyer »). Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vignes et vergers (« noyer », « olivier », « pommier », « prunier », « pêcher »). Spe8 Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas traiter durant toute la période de floraison et pendant la période de production d'exsudats. Avant le traitement détruire dans la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleur du couvert végétal.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

Insegar®

syngenta®

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France, SAS au capital de 111 447 427 Euros.
RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.